



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question écrite n° 48858

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la nécessité qu'il y aurait de réglementer les publicités pour les produits alimentaires à forte charge calorique. Une étude récente de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) révèle que, dans notre pays, un enfant sur dix est obèse à l'âge de dix ans. Pour faire face à cette situation préoccupante, les chercheurs de l'INSERM préconisent la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures préventives et en particulier un contrôle rigoureux des publicités pour les produits alimentaires à forte charge calorique, ainsi qu'un étiquetage compréhensible de ces mêmes produits. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur cette importante question qui intéresse au plus haut point nos concitoyens et de lui préciser le suivi qu'elle entend donner à ces recommandations de l'INSERM.

Texte de la réponse

Les experts estiment qu'en France la prévalence de l'obésité chez l'enfant est passée de 6 % dans les années quatre-vingts à environ 15 % en 2000, d'après des études concordantes menées en 1999/2000. Cette augmentation très rapide pose en termes de santé publique le problème des complications susceptibles de compromettre leur santé à long terme. De façon plus générale, l'avancée des connaissances scientifiques a démontré l'importance majeure de la nutrition pour la santé et son rôle dans l'apparition de pathologies fréquentes qui sont cause de la majorité des décès en France : maladies cardio-vasculaires et divers cancers, notamment digestifs, mais aussi certains diabètes, ostéoporose, etc. Ces constats ont conduit le ministère de la santé à lancer avec d'autres ministères, notamment de l'agriculture et de la pêche, de la consommation et de l'éducation nationale et en lien avec l'assurance maladie, un programme national de nutrition santé de cinq ans (PNNS). Ce programme a, entre autres objectifs, l'ambition de réduire de 20 % la prévalence du surpoids et d'obésité chez les adultes et d'interrompre l'augmentation particulièrement élevée de la prévalence de l'obésité chez les enfants. Il est articulé autour de six grandes stratégies : information-éducation, prévention, dépistage et prise en charge des troubles nutritionnels, implication des industriels et des consommateurs, surveillance alimentaire et nutritionnelle au niveau de la population, recherche, actions spécifiques vis-à-vis de certains groupes particuliers (notamment supplémentation). Il est coordonné par un comité stratégique intersectoriel impliquant notamment le ministère de l'éducation nationale, mais aussi des représentants de consommateurs et des industriels, et présidé par le ministre délégué à la santé. En matière d'information, le PNNS s'appuiera notamment sur les professionnels relais dans les diverses régions de France. Il permettra de concevoir et diffuser à la population des guides alimentaires axés sur l'atteinte des objectifs nationaux, de développer une campagne médiatique annuelle sur un thème majeur, le premier étant relatif à la consommation de fruits et de légumes, de favoriser l'activité des structures oeuvrant en matière d'éducation pour la santé ainsi que des associations locales, en particulier dans les quartiers difficiles, qui développent des activités de promotion de la nutrition. Dans le domaine de l'éducation, ce programme prévoit de publier une circulaire relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments, d'intégrer la dimension nutrition dans les programmes scolaires, de développer, pour les enfants, en milieu scolaire et extrascolaire, des

outils pédagogiques sur le thème de la nutrition, de faciliter l'analyse de la conformité et de la cohérence avec le PNNS du matériel pédagogique produit par les firmes agro-alimentaires, de fournir aux jeunes, dans le cadre d'activités scolaires ou extrascolaires, une alimentation cohérente avec les objectifs nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48858

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2000, page 4118

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4147